



**APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGÉ D'ÉLABORER LES PLANS INFORMATIQUES
DE CONTINUITÉ ET DE REPRISE D'ACTIVITÉ**

1. CONTEXTE

Le Fonds routier est un établissement public à caractère spécial. Il est institué le 8 avril 1996 par la loi n° 96/07 portant protection du patrimoine routier national modifiée et complétée par la loi n°98/011 du 14 juillet 1998. Il a pour mission à travers son « guichet entretien » le financement et le paiement des prestations relatives à : (i) l'entretien courant et périodique du réseau routier prioritaire ; (ii) la prévention et la sécurité routière ; (iii) la protection du patrimoine routier national.

Le 22 juillet 2004, il est reformé par la loi n°2004/021, qui a élargi ses missions au financement des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes dans le cadre d'un « guichet investissement » distinct et indépendant du « guichet entretien ».

Le Fonds est chargé du financement de l'entretien, de la réhabilitation et de la sécurité routiers à travers : (i) l'appui à la programmation, (ii) le visa des contrats, (iii) le traitement des décomptes et (iv) le paiement des prestations.

Dans l'exercice de ses missions, le Fonds s'appuie sur son système d'information (SI) dont certaines briques sont essentielles. Compte tenu de la criticité du SI actuel, il est important suivant les bonnes pratiques de gouvernance des SI, d'élaborer les plans de continuité et de reprise d'activité au Fonds routier.

Ainsi, dans l'optique de concevoir ces plans de sécurité, le Fonds envisage de recruter un consultant individuel.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

L'objectif général est de doter le Fonds routier de plans opérationnels de reprise et de continuité d'activité.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agira :

- d'élaborer la cartographie de sensibilité des processus informatisés ;
- de disposer d'un ensemble de procédures qui permet au Fonds de prévoir par anticipation, les mécanismes pour reconstruire et remettre en route son système d'information en cas de sinistre important ou d'incident critique.

3. CONSISTANCE DE LA MISSION

Pour atteindre les objectifs ci-dessus présentés, le consultant devra :

- identifier les processus métiers informatisés qui sont critiques pour le fonctionnement du Fonds routier;
- élaborer sur la base de la cartographie de sensibilité des processus informatisés:
 - o un plan de continuité d'activité (PCA)
 - o un plan de reprise d'activité (PRA) ;
- tester l'opérationnalité desdits plans.

4. DELAI ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La durée prévisionnelle pour le déroulement de la mission est de quatre (04) mois.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le consultant sera sélectionné suivant la procédure définie par les articles 117 et 118 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant codes des marchés publics relativement aux modalités de recrutement des consultants individuels.

6. CRITÈRES DE PRÉQUALIFICATION

La préqualification se fera sur la base des critères ci-après :

- qualification de l'expert : 90 pts
- compréhension de la mission : 6 pts
- présentation de l'offre : 4 pts

A- Qualifications de l'expert

90 pts

La présente mission s'adresse aux consultants ayant des compétences avérées dans la conduite des projets relatifs à la sécurité des systèmes d'information.

La mission sera réalisée par un expert ayant le profil défini comme suit :

- titulaire d'au moins un diplôme universitaire BAC + 5 en informatique avec 15 ans d'expérience minimum;
- bonne expérience générale ;
- bonnes références dans l'audit et la sécurité des systèmes d'information.

La grille de notation est définie comme suit :

- Titulaire d'au moins un diplôme universitaire BAC + 5 en informatique (15 pts) ;
- Certification dans les processus des systèmes d'information (10 pts).
- Expérience professionnelle générale : 15 pts (1 pt par année);
- références dans l'audit des systèmes d'information : 20 pts (4 pts par mission) ;
- références dans l'élaboration des plans de sécurité : 15 (3 pts par référence) ;
- références avec des administrations publiques : 10 pts (2,5 par missions).

B – Compréhension de la mission

6 pts

- Pertinence de la méthodologie : 3 pts ;
- Présentation du chronogramme : 3 pts.

C – Présentation du dossier

- Sommaire, pagination : 02 pts ;
- Lisibilité des documents présentés : 01 point ;
- Intercalaires : 01 point.

Seuls les Consultants ayant réalisé un score **d'au moins 80/100** seront prés qualifiés.

Dès l'adoption du rapport de pré qualification par la Structure interne de gestion et des marchés publics, le consultant classé meilleur recevra les termes de référence de la mission pour préparer sa proposition financière.

7- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation de la mission. Pour être jugé recevable, le dossier du consultant devra impérativement contenir les pièces suivantes :

- a) le CV détaillé de l'expert;
- b) la copie du diplôme certifiée par l'autorité compétente avec attestation de présentation de l'original signée par l'autorité compétente ;
- c) la copie certifiée de la certification dans les processus des systèmes d'information;
- d) les preuves des références de l'expert (procès-verbaux de réception, attestations de service fait, copies des premières et dernières pages des contrats, etc.) ;
- e) les copies certifiées conformes de l'attestation de non redevance de l'attestation de non exclusion des marchés publics, toutes datant de moins de trois (3) mois.

Les autres pièces administratives du Consultant seront exigées à l'étape suivante en cas de préqualification.

8 – DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le pli fermé contenant la manifestation d'intérêt en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies et portant la mention : ***Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration des plans informatiques de reprise et de continuité d'activité. « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*** devra être déposé au plus tard **lundi le 23 mai 2022**.

FONDS ROUTIER :

Immeuble SNI 12^{ème} étage – porte 12-01 – COURRIER
BP 6221 Yaoundé – CAMEROUN
Tél. : (237) 222 22 47 52

9 – FINANCEMENT

Le financement de la mission sera assuré par le budget de fonctionnement du Fonds routier – Exercice 2022 - Guichet Entretien.

L'Administrateur pi.
ESSAIE MOUSSA Aubin

